



SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

CAF - Comité technique DSF – 7 octobre 2022

1. Contexte - rappels



Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et document stratégique de façade (DSF)



Suite aux directives cadre européennes, choix d'une politique intégrée mer & littoral en France :

=> stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)

Enjeu : réussir à faire cohabiter tous les usages de la mer dans une recherche constante de connaissance et de préservation des milieux marins.

La stratégie maritime se décline en façade dans le document stratégique de façade (DSF) qui repose sur une construction concertée (Conseil Maritime de Façade et grand public).

Quelques dates en Manche Est, mer du Nord :

- Octobre 2019 : adoption de la stratégie maritime de façade
- Octobre 2021 : adoption du dispositif de suivi
- Mai 2022 : Adoption du plan d'action 2022-2027

Le comité technique -CT DSF- de la CAF

Objet du Comité technique du DSF

La **commission administrative de la façade** Manche Est, mer du Nord fixe le cadre des travaux d'élaboration et de révision du DSF (AIP du 27 janvier 2022).

Article 4 : secrétariat technique PAMM de la sous région marine et **comité technique du DSF** pour son élaboration et sa mise en œuvre.

Le CT DSF s'est réuni pour la première fois en juin 2015 pour l'élaboration du DSF. La dernière réunion était le 04 septembre 2020 sur les actions (pilotes et financements).

Composition

Préfecture maritime MMN

Préfecture Normandie

DIRM

DREAL Ndie - DREAL HdeF

DRIAT IdeF

AESN - AEAP

OFB

Ifremer Boulogne - Ifremer PenB

DDTM 14 - DDTM 50 - DDTM 76

DDTM 59 - DDTM 62 - DDTM 80

ARS HdeF - ARS Ndie

DRAAF Ndie - DRAAF HdeF

DRAJES Ndie - DRAJES HdeF

DRAC Ndie

CEREMA

DREETS HdF - DREETS Ndie

Objet des réunions à venir du CT DSF

Mise en œuvre du plan d'action 2022 - 2027

Les services de l'État et les établissements publics concourent au pilotage de 55 % des sous actions (90/163) de façade.

(nb : actions avec pilotage services de l'administration centrale retirées ainsi que OFB national)

Un suivi des actions et une remontée d'info vers les Préfets et l'administration centrale est à faire.

La réunion de ce jour est consacrée à ce volet.

Révision de la stratégie de façade : DSF cycle 2

La démarche de révision de la SNML est en cours. Son adoption est prévue en avril 2023.

Le travail sur l'analyse des objectifs stratégiques (OE et OSE) et l'état des lieux s'amorce depuis l'été avec les services de l'administration centrale.

L'étendue et le phasage de révision du DSF sont à venir.

2. Modalités de suivi - propositions



Rôles

DIRM – MICO

Le **pilotage du DSF**, en lien avec les préfets coordonnateurs, porté par la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral – MICO.

Tout comme **l'animation du CT DSF** (art 4, AIP CAF)

Le périmètre porte sur les actions hors champ de pilotage des administrations centrales ou OFB national.

L'objectif est de mobiliser les pilotes au sein des instances existantes pour partager des informations régulières et favoriser les interactions.

La MICO accompagnera les pilotes des sous actions du PDA au regard des capacités à faire.

CEREMA

CIMER - refonte de **Géo-littoral** en site de la planification maritime française, le DSF y aura sa place.

Appui technique et méthodologique au niveau national. Intervention dans les actions sur sollicitation et en opportunité, selon capacité à faire.

Les pilotes

Le **portage du pilotage** des sous actions a été défini dans la phase de production du DSF adopté en mai 2022.

Certaines situations restent à affiner.

Ce pilotage porte sur la priorisation, la planification, l'organisation de la mise en œuvre et le rapportage sur les réalisations.

Outils

● Le plan d'action publié

In extenso : site internet DIRM MEMN – Politique intégrée maritime et littorale

● Extrait par pilote : document transmis dans l'invitation du CT DSF (mail du 21/09/22)

○ Un espace numérique partagé : Osmose ? Résana ?

○ Une adresse mail générique unique pour le CT dsf.mico.dirm-memn@developpement- durable.gouv.fr

○ Un tableau des sous-actions en deux parties : les informations du PDA publié / les informations essentielle de pilotage (qui, quand, combien)

○ Une **fiche de suivi d'action** : formulaire à remplir / consulter type tableur puis page dédiée intégrée à un outil

NB : un outil de suivi de projet DSF-PDA produit par la DGALN et la DEB est en cours d'assemblage.

NB : si plusieurs services de l'État, opérateurs et autres organismes sont mentionnés comme pilotes, dans la mesure du possible, le suivi et rapportage devra être porté par l'un seulement, en favorisant un membre de la CAF.

Attendus court terme

Identifier un **point de contact** pour chaque sous action

Le cas échéant, se concerter entre co-pilotes pour identifier un point de contact pour les sous actions concernées

Identifier les **priorités 2022 et 2023**

Proposer une **planification**

Indiquer un **statut** : (non engagé/en cours/terminé/abandonné)

3. Tour de table



Matrice des pilotes

	Préfecture maritime MMN	Préfecture Normandie	Préfets coordonnateurs	Préfets département	DIRM	DREAL	DRIEAT	Agence Eau	OFB	Ifremer	DDTM	ARS	DRAAF	DRAJES	DRAC	CEREMA	DREETS	Non déterminé	Autres hors CAF	
Préfecture maritime MMN	1																			
Préfecture Normandie		2																		
Préfets coordonnateurs			3																	
Préfets département				10																
DIRM	1			9	2															
DREAL						5														
DRIAT							7													
Agence Eau								1												
OFB					7															
Ifremer									1											
DDTM					4	2				7										
ARS																				
DRAAF																				
DRAJES														2						
DRAC																				
CEREMA																				
DREETS																	7			
Non déterminé																			1	
Autres hors CAF					3	2			1	2	4			2					1	161

Rappel : le décompte porte sur les actions hors champ de pilotage des administrations centrales ou OFB national = 90 sous actions

A titre d'exemple, la DIRM intervient dans le pilotage de 66 sous actions au total, ici, seules 34 sont notées.

DDTM DREAL Préfecture Région	3
Préfecture Région Dpt Maritime	1
DDTM DREAL DIRM	4
DIRM DREAL DRIEAT	3
DREAL AE DRIEAT	1
Services déconcentrés	1

Message de la part de ...

L'agence de l'Eau Seine Normandie

Bien pris sur les actions signalées

Des possibilités de financement existent,

Des possibilités de contractualiser avec les acteurs existent aussi,

= Solliciter l'AESN (4 commissions par an)

Point de contact : Manuel SARRAZA

La DRIEAT

En tant que secrétaire du comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) du bassin Seine-Normandie, la DRIEAT a été désignée co-pilote pour les 4 sous-actions de l'action D01-PC-OE03-AN2.

La DRIEAT s'est engagée au regard des synergies possibles avec les actions prévues par le Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie 2022-2027 (PLAGEPOMI), et pour lesquelles d'autres acteurs comme la DIRM ont un rôle primordial.

Sous action 4 : ajustement à faire - pas de compétence sur le sujet

Vous avez la parole





SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CAF COMITÉ TECHNIQUE DSF 7 OCTOBRE 2022

Merci de votre implication